

Image not found or type unknown



Non prise en compte de la candidature de l'un des deux syndics

Par **JEAN VANGIONI**, le **08/11/2017** à **20:19**

Bonjour,

Pour remplacer le syndic en fonction, deux candidatures ont été reçues, contrats de gestion à l'appui pour chacun d'eux. Un sondage ayant été effectué après réception des ces contrats, l'un d'eux a été délibérément écarté avant l'AG malgré des avis favorables, si bien que l'autre syndic a été imposé avant les votes d'AG puisque n'ayant aucun concurrent ! Est-ce légal ? Est-ce qu'un sondage préalable à une A.G de copropriétaires a valeur de vote ? Merci de votre réponse !